

Direction Europe International

Service des affaires européennes

01-06

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 19 octobre 2023

OBJET : DÉVELOPPEMENT DE COOPÉRATIONS AVEC LE SÉNÉGAL – MANDAT SPÉCIAL CONFIE À DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX.

Une délégation départementale, menée par le Président du Département s'est rendue à Dakar au Sénégal du 29 avril au 4 mai 2023. Ce déplacement avait pour principaux objectifs d'établir des premiers contacts avec des collectivités sénégalaises, dans la perspective de nouer un partenariat de coopération, mais aussi de faire mieux connaître le rôle de la Seine-Saint-Denis dans l'organisation des JOP 2024, alors que Dakar accueillera les Jeux Olympiques de la Jeunesse en 2026 (voir compte-rendu de mission en Annexe 1).

Depuis, les échanges avec le Président et les élu.e.s du Département de Ziguinchor, le directeur du Comité d'organisation des jeux olympiques de la Jeunesse (COJOJ) ainsi que la Mairie de Dakar se sont poursuivis et ont permis de préciser les pistes de travail et de collaboration.

Concernant le rapprochement avec une collectivité sénégalaise, le Conseil départemental de Ziguinchor a transmis le 22 mai dernier, une proposition de lettre de déclaration d'intention de coopération (voir Annexe 2). Ce document, amendé par notre collectivité, contextualise le rapprochement entre les deux territoires, rappelle les principaux thèmes de coopération envisagés (développement économique local, préservation de l'environnement, formation et insertion socio-professionnelle des jeunes) et propose la signature d'une convention opérationnelle dans un délai d'un an, dont les termes vous seront soumis pour approbation.

Pour ce qui concerne les sujets liés aux Jeux Olympiques, le Département de la Seine-Saint-Denis a pu rejoindre au mois de mai l'Alliance DIOKO, réseau d'acteurs publics mobilisés et engagés dans la préparation des JOP24 et des JOJ26. Une délégation du COJOJ a été accueillie en juin 2023 en Seine-Saint-Denis, où elle a pu visiter le chantier du centre aquatique de Marville.

La prochaine réunion de l'Alliance DIOKO se tiendra au mois de novembre à Dakar, dans le cadre d'une série d'évènements organisés à cette période : le Festival Dakar En Jeux

(événements sportifs, artistiques et culturels, avec des compétitions et des concerts, à destination des jeunes, du 31 octobre au 4 novembre 2023, dans le cadre des JOJ2026) et le Sport Impact Summit (rassemblant les ministres des sports africains et européens, l'AFD, l'UNESCO, les milieux économiques et les milieux sportifs - sur la thématique « sport et développement »).

Par ailleurs, dans le cadre du 80^{ème} anniversaire de la libération de la France, l'association pour la mémoire et l'histoire des tirailleurs sénégalais, engage un travail de coopération. En effet, des troupes venues des colonies françaises ont joué un rôle majeur dans la libération et notamment le débarquement en Provence. Le Département souhaite participer à la transmission de cette mémoire. De nombreux tirailleurs sénégalais ont vécu en Seine-Saint-Denis avant de ne pouvoir retourner au Sénégal que récemment .

Aussi, un nouveau déplacement au Sénégal (Dakar et Ziguinchor) du Président du conseil départemental accompagné de M. Emmanuel Constant, vice-président du conseil départemental et de Mme Aïssata Seck, Présidente de l'association pour la mémoire et l'histoire des tirailleurs sénégalais est-il envisagé afin d'avancer sur ces différentes pistes de coopération avec les acteurs institutionnels, mais aussi les organisations de la société civile.

Je vous propose donc :

- DE CONFIER un mandat spécial à M. Stéphane Troussel, président du conseil départemental pour se rendre au Sénégal du 3 au 8 novembre 2023, dates susceptibles de variations pour tenir compte de son agenda et optimiser le coût du déplacement ;

- DE CONFIER un mandat spécial à M. Emmanuel Constant, vice-président du conseil départemental pour se rendre au Sénégal du 3 au 8 novembre 2023, dates susceptibles de variations pour tenir compte de son agenda et optimiser le coût du déplacement ;

- DE PRÉCISER que les frais afférents à ce déplacement seront pris en charge et imputés au budget départemental ;

- DE PRÉCISER que les frais afférents au déplacement de Mme Aïssata Seck, présidente de l'association pour la mémoire et l'histoire des tirailleurs sénégalais, pour accompagner le président du conseil départemental au Sénégal dans le cadre dudit mandat spécial, seront pris en charge et imputés au budget départemental ;

- D'AUTORISER M. le Président du conseil départemental à signer la lettre de déclaration d'intention de coopération avec le conseil départemental de Ziguinchor, dont projet ci-annexé, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,
le vice-président,

Daniel Guiraud

NOTE À

Réf. : DEI/CL/KF/2023-06
Affaire suivie par : Charlotte Lepri
Tél. : 01.43.93.42.01

A l'attention de Monsieur Stéphane Troussel
Président du Conseil départemental

S/couvert de Monsieur Abdel Sadi
Conseiller départemental délégué
S/couvert de Monsieur Olivier Veber
directeur général des services du Département
S/couvert de Monsieur Robin Monnier
Directeur général adjoint

Bobigny, le

POUR INFORMATION ET DECISION

Objet : Retour sur le déplacement au Sénégal du 29 avril au 4 mai 2023

1. Rappel des objectifs

Une délégation départementale, menée par le Président du Département et composée de la Directrice Europe International, du Conseiller technique au cabinet du Président, de la Chargée de mission du Campus francophone et d'entrepreneurs de Seine-Saint-Denis, s'est rendue à Dakar au Sénégal du 29 avril au 4 mai 2023.

Cette visite s'est tenue en marge de deux évènements :

- La cérémonie en l'honneur de sept tirailleurs sénégalais de retour au Sénégal, organisée par l'Ambassade de France à Dakar. La majorité de ces tirailleurs ont longtemps vécu en Seine-Saint-Denis ;
- La première réunion en Afrique du Forum mondial de l'économie sociale et solidaire (GSEF), association internationale de gouvernements locaux et de réseaux de la société civile engagés dans la promotion de l'économie sociale et solidaire. Le ME93 (Mieux Entreprendre 93), soutenu par le Département, a organisé le déplacement de 10 entrepreneurs de Seine-Saint-Denis afin de développer les liens économiques entre les deux territoires.

La mission avait pour objectifs de :

- Rencontrer des collectivités sénégalaises, afin de construire des liens et de développer des partenariats de coopération ;
- Faire mieux connaître le rôle de la Seine-Saint-Denis dans l'organisation des JOP 2024, alors que Dakar accueillera les Jeux Olympiques de la Jeunesse en 2026 ;
- Faire connaître le projet de Campus francophone ;
- Mieux comprendre la situation sociale et politique sénégalaise.

2. Les opportunités de partenariat dans un contexte sénégalais en pleine ébullition

Quatre rencontres ont permis d'avancer dans le projet de développer une coopération décentralisée avec le Sénégal :

- Le Département de Ziguinchor
- La Ville de Dakar
- Le Ministère des collectivités locales
- L'Ambassade de France

Une rencontre de courtoisie avec la commune de Ngor a également été organisée, suite à l'échec d'une candidature au dispositif conjoint du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

2.1. Département de Ziguinchor

Le Président du Conseil départemental de Ziguinchor, le Dr Georges Mansaly, est venu, avec une délégation composée d'élus et d'agents territoriaux, à Dakar pour rencontrer la délégation du Département.

Les échanges, de très grande qualité, ont concerné trois sujets :

- Les compétences des départements au Sénégal : Les départements sénégalais sont compétents dans les domaines de l'éducation, la jeunesse, la santé, la culture, l'environnement et l'assainissement. L'Acte III de la décentralisation a acté la suppression de la région et a renforcé le rôle du maire. Les départements ne disposent pas de fiscalité propre et sont dépendants des fonds de dotation créés par l'Etat.
- Le contexte politique sénégalais : Georges Mansaly est un soutien d'Ousmane Sonko, président du PASTEF, le parti d'opposition. Selon Georges Mansaly, Ousmane Sonko n'est pas dans une logique d'appareil politique. Il prône avant tout la lutte contre la corruption, la transparence, la promotion de l'esprit citoyen, l'indépendance de la justice. Il souhaite « faire de la politique autrement », ce qui signifie que les politiques doivent rendre des comptes devant les citoyens. Il est favorable à une contribution citoyenne par l'impôt.
- Les opportunités de coopération : Le Département de Ziguinchor porte une vision de la coopération similaire à la Seine-Saint-Denis. La coopération doit permettre de favoriser le vivre ensemble et doit être basée sur la réciprocité.

Les sujets potentiels de coopération sont les suivants :

- L'entrepreneuriat féminin ; le leadership féminin, l'égalité femme-homme. Ziguinchor dispose d'un centre d'accueil pour les femmes, inspiré de la Maison Rose, à Dakar ;
- Les échanges interculturels (avec un intérêt pour la biennale Multitude) ;
- L'agriculture et la protection de l'environnement ;
- La formation des élus ;
- Le développement du tourisme ;
- L'économie sociale et solidaire, au service de l'industrialisation de la Casamance ;
- La francophonie.

Les prochaines étapes :

- Un courrier de remerciement à la signature du PCD doit leur être transmis, pour confirmer notre intérêt à coopérer avec eux ;
- L'élaboration d'un accord de partenariat, sur la base de la proposition que le Conseil départemental de Ziguinchor a transmis quelques jours après le déplacement ;
- L'identification d'un sujet à soumettre au dispositif conjoint franco-sénégalais (financement de la Délégation à l'action extérieure des collectivités territoriales du MEAE).

2.2. Ville de Dakar

Le Maire de Dakar, Barthélémy Dias, et son équipe ont reçu la délégation du Département pendant plus d'une heure trente, en présence de l'Ambassadeur de France.

Les échanges, de très grande qualité, ont concerné trois sujets :

- Les Jeux olympiques de la jeunesse (Dakar 2026) : ces JOJ s'organisent en coopération avec la France, notamment les ministères de l'intérieur et des sports, la ville de Paris et le COJO de Paris 2024.
- Le contexte politique sénégalais : les relations entre les collectivités sénégalaises et l'Etat central sont tendues, avec un dialogue difficile sur les questions de fiscalité. La décentralisation a consisté en un transfert de compétences sans réel transfert de moyens. Concernant les élections présidentielles à venir, le Président actuel ne peut pas, selon B. Dias, se représenter et doit créer les conditions de son départ.
- Les projets de coopération de Dakar : Dakar a une relation historique avec Paris, mais la ville est ouverte à de nouvelles coopérations.

Les sujets potentiels de coopération sont les suivants :

- Le sport ;
- La culture ;
- L'environnement (développement de pistes cyclables, reboisement de Dakar...)
- L'éducation ;
- La santé ;
- L'entrepreneuriat.

Les prochaines étapes :

- Un courrier de remerciement à la signature du PCD doit leur être transmis, pour confirmer notre intérêt à coopérer avec eux et inviter le Maire de Dakar en Seine-Saint-Denis. A noter que Barthélémy Dias est considéré par l'Ambassade de France comme un interlocuteur incontournable des prochaines années ;
- L'identification de projets de coopération en lien avec les JOP.

2.3. Ministère des collectivités locales

Le Ministre Mamadou Talla a reçu la délégation en présence de son directeur de cabinet et de la coopérante française rattachée à son ministère.

Les échanges, de très grande qualité, ont concerné deux sujets :

- La décentralisation au Sénégal : Le Ministre a contredit les propos des collectivités locales rencontrées, relevant que 5 fonds permettent de financer les collectivités sénégalaises.
- Les projets de coopérations de la Seine-Saint-Denis avec le Sénégal : les priorités de coopération concernent la formation professionnelle, l'échange de bonnes pratiques entre collectivités et la jeunesse. Le Ministre a recommandé une coopération avec le Département de Pikine, en banlieue de Dakar.

Les prochaines étapes :

- Un courrier de remerciement à la signature du PCD doit lui être transmis ;
- Un suivi de la relation avec la coopérante française permettra de soutenir notre prochain projet à soumettre au Dispositif conjoint franco-sénégalais, géré par le MEAE français et le ministère des collectivités territoriales sénégalais.

A noter que le Ministre Talla, proche du Président Macky Sall, est particulièrement chargé de mobiliser la diaspora (notamment la diaspora en France) au profit du Président. Il est régulièrement en déplacement en France pour cela.

2.4. Ambassade de France

L'Ambassadeur de France, Philippe Lalliot, a très chaleureusement reçu la délégation départementale.

Les échanges, de très grande qualité, ont concerné quatre sujets :

- La relation franco-sénégalaise : Cette relation est faussement facile, toujours sur une ligne de crête. Nous vivons une période de bascule, où le Sénégal se démarque de plus en plus de la France (cf. votes dans les enceintes onusiennes). Il est nécessaire d'admettre que des désaccords existent et que chaque pays défend ses propres intérêts. La présence de diasporas dans les deux pays donne de la profondeur à la relation. La diaspora sénégalaise peut faire basculer l'élection. Elle est choyée par tous les camps.
- Ousmane Sonko : Il est devenu incontournable en peu de temps. Sans expérience gouvernementale, sans envergure internationale, sans bilan, il joue sur sa popularité auprès des jeunes. Il espère coaliser l'opposition.
- Jeux olympiques : Dakar 2026 sera un évènement très important pour le Sénégal, qui veut servir de modèle pour de prochains grands évènements.
- Francophonie : L'Ambassade finance 3 résidences artistiques et 5 incubateurs, notamment à Saint-Louis et à Ziguinchor. L'Ambassade peut en outre financer des mobilités et cherche des partenaires en France. Un partenariat avec la Seine-Saint-Denis doit être exploré.

Les prochaines étapes :

- Un courrier de remerciement à la signature du PCD doit lui être transmis ;
- Un suivi des opportunités identifiées, notamment pour le Campus francophone, doit être réalisé.

3. Les opportunités de coopération en lien avec les Jeux olympiques

Trois rencontres ont été particulièrement dédiées aux Jeux Olympiques :

- La Ville de Dakar (cf. point 2.2)
- Le Comité d'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse
- L'Agence française de développement

3.1. Comité d'organisation des Jeux olympiques de la jeunesse

Ibrahima Wade, Coordonnateur général du Comité d'organisation des jeux olympiques de la jeunesse Dakar 2026, a très chaleureusement reçu la délégation départementale.

Les échanges, de très grande qualité, ont concerné deux sujets principaux :

- La préparation de Dakar aux JOJ : Le modèle Dakar 2026 est bâti sur la transformation de Dakar et du Sénégal à travers les Jeux, pour être une source d'inspiration en Afrique. Cela implique : un nouveau plan de transport et de mobilité (TER), la construction de nouvelles infrastructures sportives et de proximité, le développement de localités en banlieue de Dakar (Diamniadio), l'aménagement de l'Université Cheikh Anta Diop pour accueillir le village olympique, le développement d'une dynamique autour de l'héritage des jeux, le développement d'un projet pédagogique autour des jeux (11 000 établissements scolaires associés, soit 900 000 élèves sensibilisés aux JOJ), l'accent mis sur la culture (organisation d'un festival pendant les jeux) etc.
- La coopération entre la Seine-Saint-Denis et le COJOJ : Cela pourrait se concrétiser par une participation de la Seine-Saint-Denis à l'Alliance DIOKO (qui rassemble les acteurs français et sénégalais mobilisés sur des projets de coopérations dans les domaines olympiques et sportifs), par l'organisation d'une conférence de presse en Seine-Saint-Denis pour annoncer les JOJ de Dakar quelques jours avant le début de Paris 2024 et par la transmission d'outils et d'idées permettant à Dakar de profiter de l'opportunité des JOJ pour se transformer.

Les prochaines étapes :

- Un courrier de remerciement à la signature du PCD doit lui être transmis ;
- Un suivi des opportunités identifiées, notamment pour l'héritage Paris 2024 et pour l'organisation de la conférence de presse Dakar 2026, doit être réalisé ;
- La participation à l'Alliance DIOKO permettra de maintenir le lien avec Dakar et le COJOJ.

3.2. Agence française du développement

Le directeur de l'Agence française du développement, Mihoub Mezouaghi, a reçu la délégation départementale et a formulé les recommandations suivantes :

- Il ne faut pas limiter la coopération franco-sénégalaise à Dakar. Il est important de sortir de la capitale.
- Il est important d'être à l'écoute des solutions sénégalaises aux problèmes communs (vieillesse, transition écologique).
- Le sport est un sujet majeur de coopération. L'AFD contribue au financement d'infrastructures sportives, d'infrastructures de proximité, de programme de reconversion d'athlètes.
- Dans le secteur des industries culturelles et créatives, l'AFD finance de la création artistique, et notamment un projet de Kourtrajmé (Montfermeil). Les cultures urbaines sont un thème de coopération à développer.
- L'histoire précoloniale est peu connue des jeunes, aussi bien au Sénégal qu'en France. Il peut être intéressant de développer des projets éducatifs impliquant la diaspora, pour contribuer à un « apaisement via la connaissance ».

4. La découverte de la société civile sénégalaise

Deux rencontres avec des acteurs de la société civile ont été organisées :

- Mona Chasserio, fondatrice de la Maison rose
- Les professeurs Racine Senghor et Hamady Bocoum, du Musée des civilisations noires.

4.1. La Maison rose

Mona Chasserio a créé la Maison rose afin d'accueillir les jeunes filles et les femmes exclues, en situation de précarité ou victimes de violences, et leur permettre de se reconstruire. Ce lieu est un cocon protecteur où vivent en communauté près de vingt-cinq femmes, avec, pour certaines, leurs enfants. Mona Chasserio a développé une approche fondée sur le soutien psychologique, la formation professionnelle et la mise à l'abri.

Le nombre d'enfants à prendre en charge augmentant, Mona Chasserio fait construire une Petite Maison rose, destinée aux enfants.

Mona Chasserio appuie par ailleurs le développement du centre d'hébergement des filles et femmes victimes de violences à Ziguinchor, Kullimaro.

Les prochaines étapes :

- Un courrier de remerciement à la signature du PCD doit lui être transmis ;
- Une mise en relation avec le projet d'Observatoire international des violences faites aux femmes est recommandée, avec une invitation au séminaire organisé en Afrique.

4.2. Le Musée des civilisations noires

Les professeurs Racine Senghor et Hamady Bocoum ont accueilli la délégation au Musée des civilisations noires. Outre une visite guidée du lieu, les échanges avec ces deux intellectuels ont permis d'évoquer la francophonie, la relation entre la France et l'Afrique, la place centrale de l'Afrique dans l'histoire de l'humanité. Un intérêt pour des échanges artistiques avec des artistes de Seine-Saint-Denis et pour le développement de résidences, pouvant s'inscrire dans le cadre du Campus francophone, a été formulé.

5. Conclusion

Ce déplacement, très riche en termes de rencontres et d'opportunités, a permis de confirmer l'intérêt du Département à développer une coopération avec le Sénégal. Les perspectives de partenariat avec Ziguinchor, Dakar et le Comité olympiques des JOJ sont les plus concrètes. La DEI va poursuivre les échanges avec les interlocuteurs rencontrés et proposera à l'exécutif départemental dans les mois qui viennent des projets de coopération avec le Sénégal.

Charlotte Lepri
Directrice Europe International

DECLARATION D'INTENTION D'ACCORD CADRE DE COOPERATION ENTRE LES DEPARTEMENTS DE ZIGUINCHOR ET DE SEINE SAINT DENIS.

LE DEPARTEMENT DE ZIGUINCHOR représenté par **Docteur Ananias Georges MANSALY, Président** d'une part,

Le **DEPARTEMENT DE SEINE-SAINT-DENIS** représenté par **Monsieur Stéphane TROUSSEL, Président** d'autre part,

À la suite des échanges préparatoires du 30 avril 2023 à Dakar entre les deux parties,

Considérant la volonté des Départements de Ziguinchor et de la Seine Saint Denis ;

Convaincus de l'importance de la coopération décentralisée pour le développement des Départements et des territoires ;

Conscients du rôle central des Départements dans la promotion des conditions du bien-être des citoyens et de l'amélioration du cadre de vie ;

Conformément aux orientations du dispositif conjoint d'appui à la coopération décentralisée Franco- Sénégalaise

Les Départements de Ziguinchor et de la Seine Saint Denis déclarent leur intention de développer des liens de partenariat et de coopération en parfaite cohérence avec les différentes institutions et les lois et règlements du Sénégal et de la France.

Article 1 : Objet

Les entités signataires déclarent leur intention de poser les bases d'une coopération fructueuse dans l'objectif de réaliser des projets d'intérêt commun pour les deux territoires et pour leurs citoyens. L'échange d'expériences, d'idées innovantes et d'expertises permettra le renforcement et la consolidation des relations bilatérales.

Les domaines jugés prioritaires sont :

- 1. Le développement durable/ La préservation de l'environnement**
- 2. La Formation et insertion socio- professionnelle des jeunes**
- 3. Le Développement économique local**
4. La sauvegarde du patrimoine et l'échange culturel
5. L'égalité hommes-femmes et la lutte contre les violences faites aux femmes
6. Le partenariat avec la société civile
7. L'accès aux services sociaux de base : Santé – Education – Eau potable et assainissement
8. Le Management – la Gouvernance territoriale – le Renforcement des capacités des collectivités territoriales

Le programme de coopération pourra être étendu à d'autres thématiques ou au contraire réduit de certains thèmes en fonction de leur pertinence par un commun accord entre les entités signataires.

Article 2 : Exécution

La présente déclaration manifeste l'intention des deux parties à engager la procédure visant à évoluer vers la signature d'un accord ; un accord effectif se concrétiserait par la signature, dans un délai raisonnable à compter de la signature de la présente déclaration, d'une convention de coopération, ainsi que d'un programme exécutif, après approbation des organes délibérants des entités signataires.

L'entité signataire sénégalaise, d'une part, et l'entité signataire française, d'autre part, entameront un programme d'échanges de compétences et d'expériences relatives aux domaines énumérés à l'article 1. Les entités signataires conviennent de mobiliser des financements extérieurs pour accompagner les actions du présent accord.

Il pourra être convenu d'un commun accord d'associer également d'autres partenaires publics ou privés à la coopération qui sera engagée entre les deux collectivités locales.

Article 3 : Mandataires et modalités

Les départements de coopération internationale des entités signataires en lien avec les services des ministères concernés par les thèmes de cet accord, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, du suivi de la présente déclaration d'intention.

Les interlocuteurs sont :

- **Pour le Département de Ziguinchor** : Dr Ananias Georges MANSALY, Président du Conseil Départemental de Ziguinchor ; Téléphone : +221 77 659 76 27 ; Email : departementerdeziguinchor@gmail.com.

- **Et pour le Département de la Seine Saint Denis,**
.....(nom, prénom qualité et coordonnées).

En cas de non signature de la convention de coopération dans le délai d'un an, la présente déclaration d'intention sera caduque.

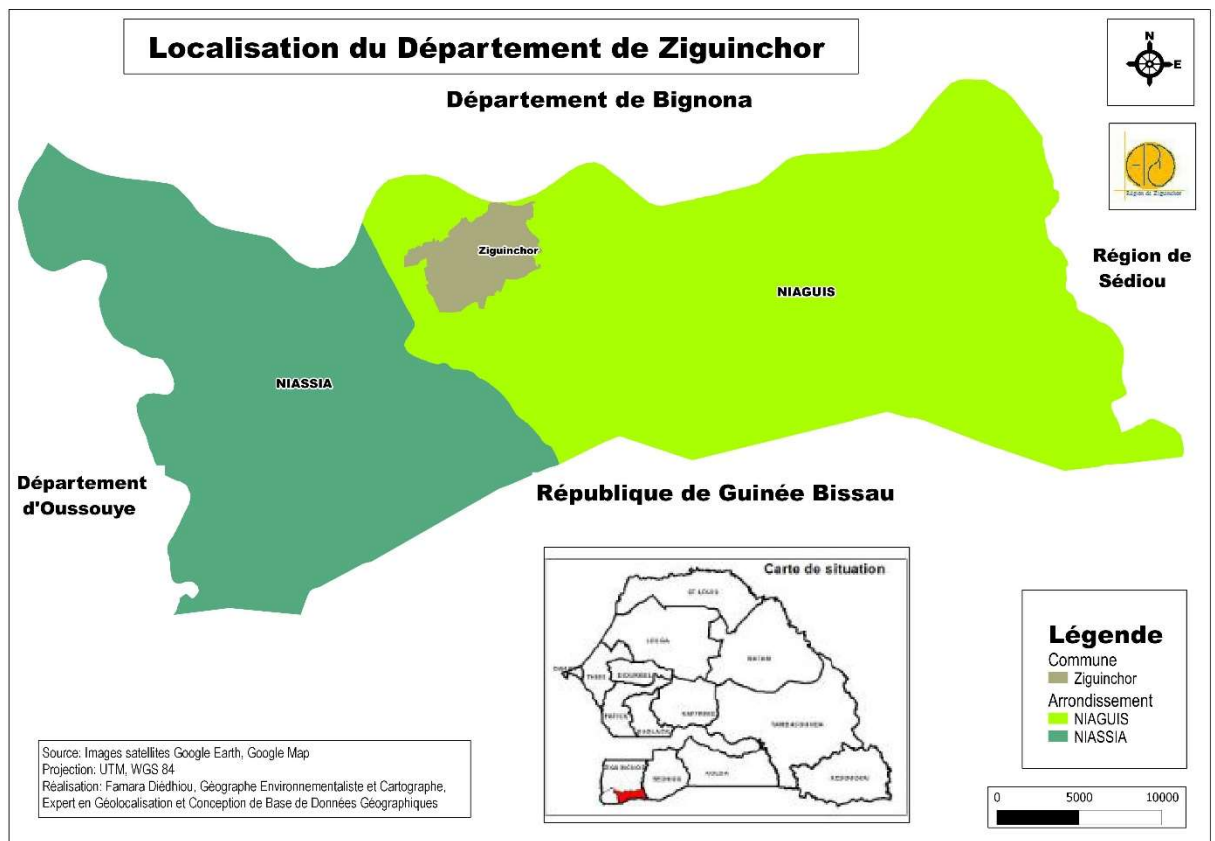
Un exemplaire de la présente déclaration est remis au Président du Conseil Départemental de Ziguinchor et un exemplaire au Président du Conseil Départemental de la Seine Saint Denis.

La présente déclaration est établie en double exemplaires originaux en français.

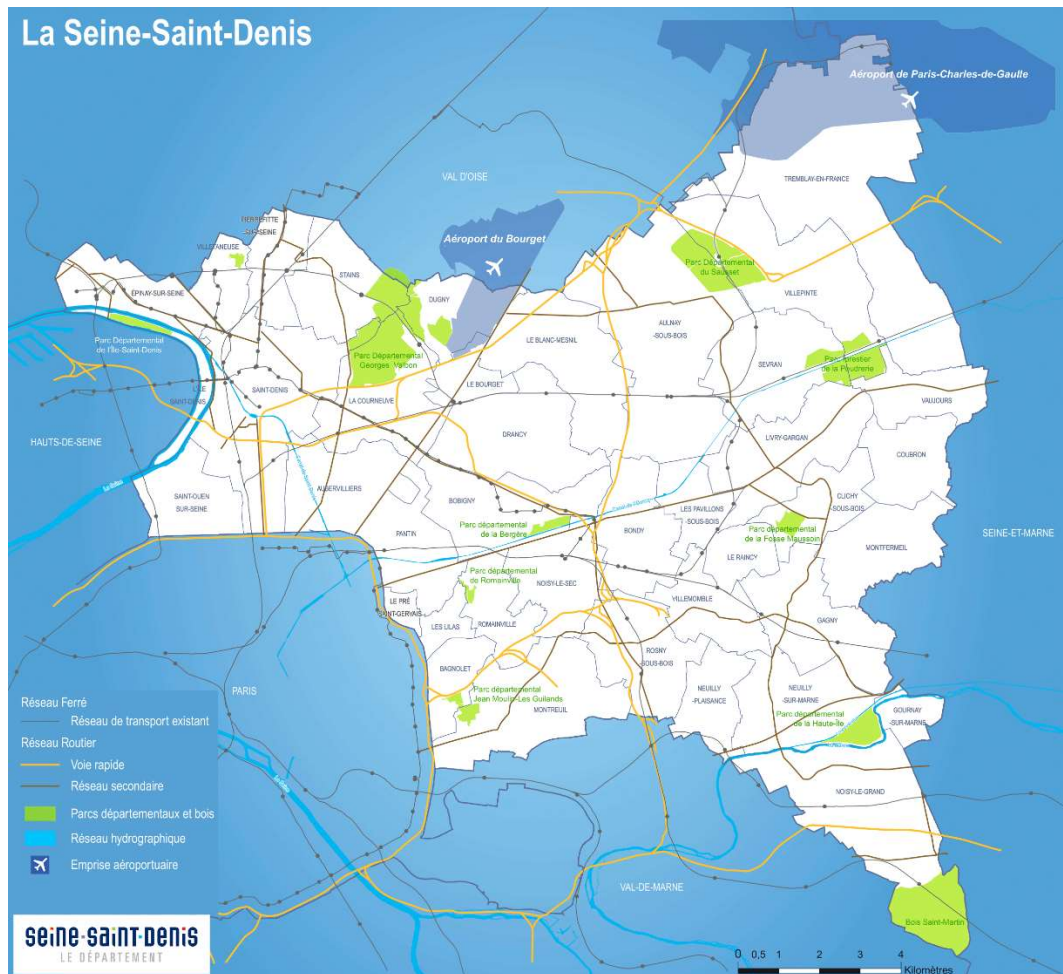
Fait à Ziguinchor, le 03 mai 2023

Annexe :

1. Présentation du Département de Ziguinchor



2. Présentation du Département de la Seine Saint Denis



Délibération n° 01-06 du 19 octobre 2023

DÉVELOPPEMENT DE COOPÉRATIONS AVEC LE SÉNÉGAL – MANDAT SPÉCIAL CONFIE À DES CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L1115-1 à L1115-7 relatifs à la coopération décentralisée,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu la délibération n°97-VI-02 en date du 24 juin 1997 relative à la définition et à la mise en œuvre d'une politique de coopération décentralisée et de paix,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- CONFIE un mandat spécial à M. Stéphane Troussel, président du conseil départemental pour se rendre au Sénégal du 3 au 8 novembre 2023, dates susceptibles de variations pour tenir compte de son agenda ou optimiser le coût du déplacement ;

- CONFIE un mandat spécial à M. Emmanuel Constant, vice-président du conseil départemental pour se rendre au Sénégal du 3 au 8 novembre 2023, dates susceptibles de variations pour tenir compte de son agenda ou optimiser le coût du déplacement ;

- PRÉCISE que les frais afférents à ce déplacement seront pris en charge et imputés au budget départemental ;

- PRÉCISE que les frais afférents au déplacement de Mme Aïssata Seck, présidente de



l'association pour la mémoire et l'histoire des tirailleurs sénégalais, pour accompagner le président du conseil départemental au Sénégal dans le cadre dudit mandat spécial, seront pris en charge et imputés au budget départemental ;

- AUTORISE M. le Président du conseil départemental à signer la lettre de déclaration d'intention de coopération avec le conseil départemental de Ziguinchor, dont projet ci-annexé, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.